

RETRAITES PUBLIQUES DÉCENTES ET SUFFISANTES

Les plates-formes et mouvements de retraités et les organisations syndicales qui souscrivent à cette déclaration, appartenant à différents peuples de l'UE, valorisent positivement la réunion tenue à Bilbao (Euskal Herria) et rendent publique notre détermination à affronter ensemble les réformes des systèmes de retraite. sont imposées tant par les directives et recommandations de la Commission européenne que par les États.

Bien que la situation des systèmes de retraite dans les différentes villes européennes ne soit pas homogène, nous convenons que les réformes qui s'imposent en matière de retraites et de systèmes publics par répartition se caractérisent par les éléments suivants :

- a) La réduction progressive des prestations des systèmes publics de retraite (SPP), conséquence à la fois de la perte du pouvoir d'achat des salaires et de l'augmentation de la précarité de l'emploi, et des réformes législatives qui relèvent l'âge nécessaire pour accéder à la retraite, augmentent. périodes de calcul des pensions, introduire des facteurs dits de durabilité qui réduisent les pensions initiales, etc.
- b) Mise en place de pensions minimales très insuffisantes et de plus en plus déconnectées des salaires minima en vigueur dans chaque Etat. Des salaires minima qui ne respectent pas la récente directive de l'Union européenne 2022/2041, déjà peu exigeante en soi.
- c) Perpétuation de l'écart entre les sexes, qui se situe entre 30 et 40% en raison de la portée limitée des mesures adoptées pour l'éliminer.
- d) Réduction du taux de remplacement des retraites et augmentation des avantages fiscaux et sociaux pour promouvoir les retraites privées.
- e) Un nombre croissant de retraités en Europe voient leurs conditions de vie se détériorer et sont contraints de compléter leur pension en prolongeant leur vie professionnelle précaire.
- f) En bref, la voracité néolibérale d'augmenter les profits des entreprises accentue la répartition inégale des richesses produites par les travailleurs masculins et féminins, base du soi-disant état de bien-être, en augmentant les prix des biens et des services, en réduisant les salaires et les retraites et en utilisant les ressources publiques pour améliorer leurs résultats financiers.

Après les débats tenus en séance, nous exigeons :

1.- Abroger les aspects régressifs des réformes qui ont réduit nos droits et nos pensions et surtout l'augmentation des années nécessaires pour accéder à la retraite, la perte du pouvoir d'achat des pensions et la détérioration des conditions d'accès au pourcentage maximum de pension possible.

2.- Garantir le SPP de distribution et de revenus suffisants dans chacune des villes européennes qui permettent aux retraités d'accéder à des conditions de vie décentes et augmenter les taux de remplacement entre salaire et pension, en particulier pour les salaires les plus bas, qui en général, ils sont associés à plus des emplois pénibles et insalubres et, par conséquent, avec une espérance de vie moyenne inférieure et une moins bonne santé.

3.- Mesures efficaces pour éliminer l'écart entre les sexes en matière de salaires et de pensions, tant sur le lieu de travail que dans la protection sociale et les pensions.

Création d'un programme efficace pour atteindre l'équité entre les sexes dans les retraites.

Bien que l'égalité des sexes soit l'un des principes fondamentaux de l'UE et que le principe d'un salaire égal pour un travail égal ait été introduit il y a plus de 60 ans, en 2019, l'écart de retraite dans l'UE était de 29,4 %. La pauvreté et l'exclusion sociale sont majoritairement féminines : selon Eurostat, 64,6 millions de femmes et 57,6 millions d'hommes vivent dans la pauvreté.

Le risque de pauvreté et d'exclusion sociale en 2020 était de 22,9 % chez les femmes et de 20,9 % chez les hommes. Il est nécessaire de respecter efficacement la résolution du Parlement européen du 5 juillet 2022 sur la pauvreté des femmes en Europe, qui appelle à un programme d'action pour 2030 de la Commission européenne et des États membres avec des objectifs spécifiques pour lutter contre l'écart de pauvreté entre les sexes.

Il est inacceptable que de nouvelles règles de transparence salariale telles que celles de mars 2023 ou la résolution sur la stratégie européenne pour l'égalité des genres de janvier 2021, ou encore l'exigence des parlementaires d'aborder la question des retraites plus faibles pour les femmes, aient un effet insignifiant sur la réduction de la l'écart entre les

sexes en raison de l'inaction de la CE vers laquelle s'adressent ces demandes.

4.- Incorporer le droit à des pensions publiques décentes et à un RPS par répartition comme droit fondamental dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

5.- Incorporer dans la Charte sociale européenne révisée (CSEr), le droit à une pension publique minimale avec les critères d'adéquation fixés pour le SMI et la précisant au moins 60% du salaire moyen.

6.- Renforcer l'obligation pour les États de se conformer aux dispositions de l'art. 12 de la Charte sociale européenne (révisée) de 1996 concernant « le maintien du système de sécurité sociale à un niveau satisfaisant, au moins égal à celui nécessaire à la ratification de la Convention internationale du travail n° 102 », et à l'art. 23 faisant référence au droit des personnes âgées à la protection sociale.

7.- Abrogation du Règlement européen 2019/1938 qui régleme les régimes de retraite individuels paneuropéens (PEPP), pour développer lequel la Commission européenne a proposé que les États appliquent le même traitement fiscal que les produits étatiques existants et ce, même si les PEPP ne le font pas. répondre aux critères d'allégement fiscal de l'État.

L'objectif de la CE (Commission européenne), en collaboration avec la BCE (Banque centrale européenne), vise, grâce à des incitations fiscales, à augmenter les actifs gérés sur le marché financier des retraites individuelles de 0,7 billion d'euros en 2018 à 2,1 billions en 2030. .

8.- Nous exigeons des institutions européennes des plans concrets pour promouvoir des politiques efficaces pour la répartition équitable des richesses, la création d'emplois de qualité et de retraites décentes dans les différentes villes européennes et valorisons leur développement de manière positive pour accéder aux fonds européens.

9.- Générer une opposition frontale aux réformes qui sont légiférées contre le renforcement des RPS par répartition.

Développer une opposition frontale aux réformes qui sont légiférées contre le renforcement du SPP de la distribution dans chacun des peuples européens.

Le système de pensions par répartition et la solidarité entre les générations doivent être l'épine dorsale d'un régime de protection sociale pour les travailleurs qui ont terminé leur année de travail.

10.- Nous exigeons l'accès à des pensions décentes pour les personnes qui n'ont la nationalité d'aucun État membre de l'Union européenne et qui, puisque leurs permis de séjour et de travail n'ont pas été reconnus, travaillent dans l'économie souterraine, avec des conditions de travail et des conditions très précaires. Salaires et inférieurs à ceux légaux en vigueur dans chaque État. Nous exigeons sa régularisation immédiate. De même, il faut leur garantir la liberté de circulation afin que la totalisation des cotisations soit appliquée s'ils ont travaillé dans plusieurs États membres.

11.- Pour toutes ces raisons, nous appelons à une mobilisation partagée entre tous les peuples de l'UE, à réaliser dans les mois à venir.

Ces demandes seront présentées au Parlement européen, à la Commission et aux différents parlements des peuples européens pour un respect effectif.

Comme le démontrent les luttes que nous avons développées ces dernières années et que nous continuons de mener en tant que retraités et travailleurs, la mobilisation donne des résultats et constitue la meilleure garantie pour atteindre nos objectifs.

Il s'agit d'un communiqué ouvert à l'adhésion du plus grand nombre possible d'organisations de retraités et de syndicats européens. Ensemble, nous pourrons inverser les coupes et les menaces qui pèsent sur les retraites publiques et les systèmes publics par répartition.

Nos droits n'expirent pas avec l'âge.

Nous allons gagner cette bataille.

Bilbao (Pays Basque) 24 mai 2024

Signataires:

